

RAPPORT 2021 - 2026

**PROGRAMME
LOCAL
DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS**

Volvestre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mieux vaut prévenir que remplir

Chez nous, on réduit nos déchets
et on aime ça !



SOMMAIRE

4-5 Diagnostic du territoire

- Contexte
- Enjeux
- Le territoire
- Les compétences

6-11 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

- Qu'englobent les DMA?
- Situation en termes de collecte
- Organisation de la collecte
- Autres collectes
- La population par strate
- Une démographie dynamique
- Population et refus de tri 2018
- Production de déchets
- Objectifs

12 La gouvernance du programme d'actions

Les axes et les actions

17 Axe 1

Promotion de l'éco-exemplarité au sein de la collectivité et sur le territoire

25 Axe 2

Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

31 Axe 3

Lutter contre le gaspillage alimentaire

37 Axe 4

Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

43 Axe 5

Augmenter la durée de vie des produits

49 Axe 6

Renforcer les actions emblématiques encourageant la consommation responsable

51 Axe 7

Réduire les déchets générant une pollution fluviale et maritime

53 Le calendrier des actions du PLPDMA

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

CONTEXTE

La Communauté de Communes du Volvestre s'engage avec son **PLPDMA** dans de nombreuses actions de prévention avec des objectifs ambitieux. Le Service collecte et valorisation des déchets développe déjà des actions de prévention:

DISTRIBUTION DE **COMPOSTEURS** À PRIX RÉDUIT.

DISTRIBUTION DE « **STOP PUB** ».

SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES, ENTREPRISES, PORTE À PORTE

GAMME D'**ECO-CUP** INTERNE À LA CCV.

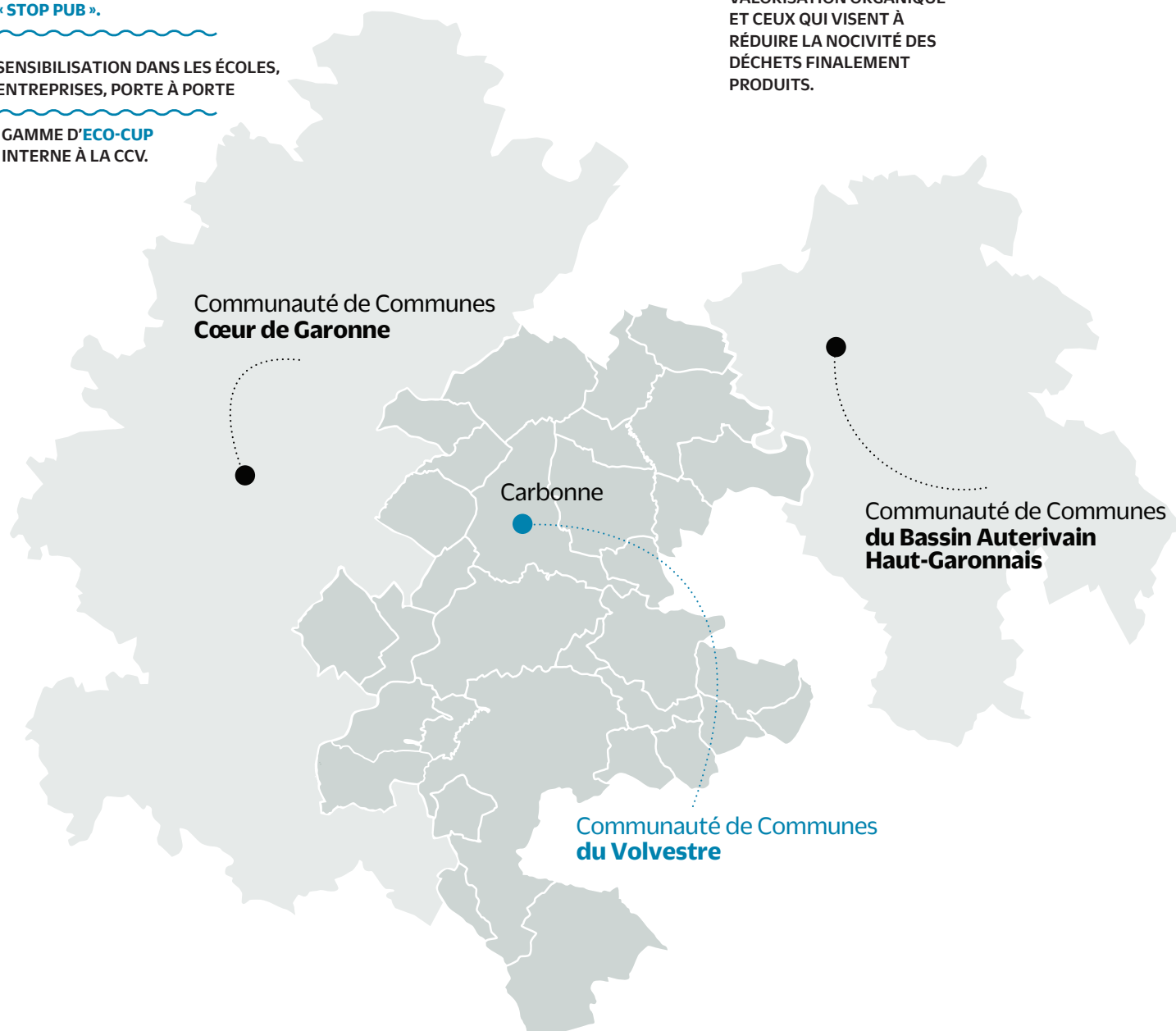
ENJEUX

La prévention des déchets décrit l'ensemble des actions qui visent à prévenir le passage d'un objet, au statut de déchet.

Ces actions regroupent donc ce qui est relatif à :

L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE D'UN OBJET, LE RÉEMPLOI/SURCYCLAGE.

LES DISPOSITIFS DE VALORISATION ORGANIQUE ET CEUX QUI VISENT À RÉDUIRE LA NOCIVITÉ DES DÉCHETS FINALEMENT PRODUITS.

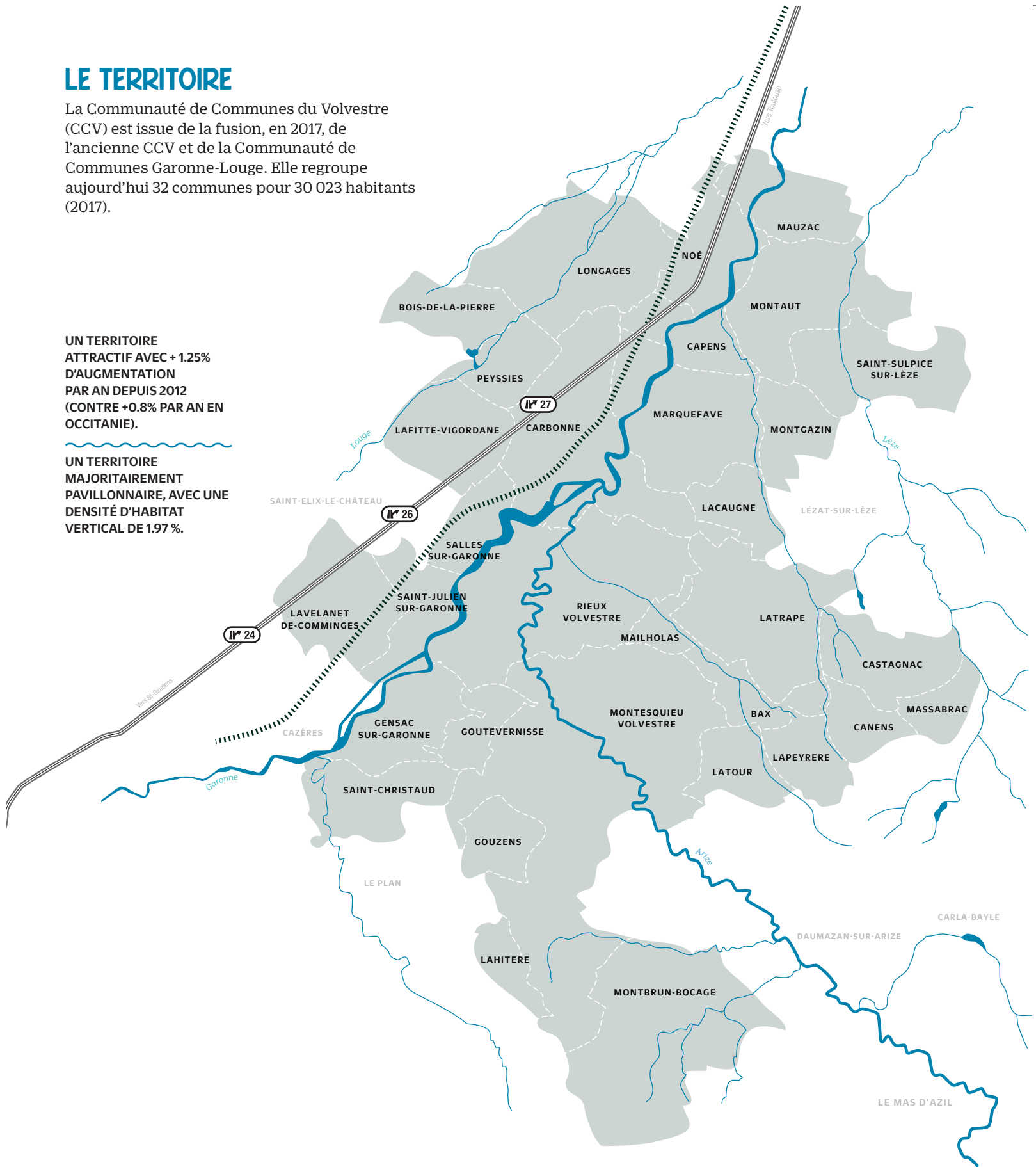


LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Volvestre (CCV) est issue de la fusion, en 2017, de l'ancienne CCV et de la Communauté de Communes Garonne-Louge. Elle regroupe aujourd'hui 32 communes pour 30 023 habitants (2017).

UN TERRITOIRE ATTRACTIF AVEC + 1.25% D'AUGMENTATION PAR AN DEPUIS 2012 (CONTRE +0.8% PAR AN EN OCCITANIE).

UN TERRITOIRE MAJORITAIREMENT PAVILLONNAIRE, AVEC UNE DENSITÉ D'HABITAT VERTICAL DE 1.97 %.



LES COMPÉTENCES



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



FRANCE SERVICES



HABITAT



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



TOURISME



PETITE ENFANCE



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE



VOIRIE

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le **PLPDMA** est le dernier programme de planification de réduction des déchets à l'échelle locale. Obligatoire depuis 2012, renforcé en 2015, il fixe des objectifs en accord avec les programmes qui l'encadrent (Région, Etat, U.E).

- La Loi **Grenelle II** vient rendre obligatoire pour les collectivités ayant la compétence collecte, le fait de se doter d'un PLPDMA, au 1^{er} Janvier 2012. Ce programme doit alors comprendre des objectifs de réduction des déchets par habitant.
- La Loi de **Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV)** en 2015 est venue préciser ces objectifs (réduction de 15% de DMA/ hab) et promeut notamment l'économie circulaire, le réemploi et la lutte contre le gaspillage alimentaire.



UNION EUROPÉENNE

DIRECTIVE EUROPÉENNE CADRE SUR LES DÉCHETS (2008/98/CE DU 19/11/08)



FRANCE

- LOIS GRENELLE 2009 & 2010
- PNPD, 2014-2020
- LTECV 2015
- LOI AGECE 2020



OCCITANIE

PROGRAMME RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS (PRPGD)



COLLECTIVITÉ

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)









QU'ENGLOBENT LES DMA?

Les **DMA**, pour **Déchets Ménagers et Assimilés** désignent les déchets produits par tout type d'acteurs, ménages ou entreprises, mais qui, par leurs caractéristiques (type, quantité) sont similaires à ceux des ménages.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)				
DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ Déchets municipaux Des espaces verts, du nettoyage de voirie, etc...	DÉCHETS MÉNAGERS			DÉCHETS ASSIMILÉS
	DÉCHETS OCCASIONNELS DES MÉNAGES ENCOMBRANTS DÉCHETTERIES P.A.V	ORDURES MÉNAGÈRES (SENS LARGE)		DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE Déchets des artisans, commerçants et entreprises diverses collectés avec les ordures ménagères
		ORDURES MÉNAGÈRES (SENS STRICT)	FRACTION COLLECTÉE SÉLECTIVEMENT Déchets d'emballages ménagers	

SITUATION EN TERMES DE COLLECTE

La situation de la collecte est sujette à évolution notamment avec le projet de « colonnes d'apport volontaire » visant à abandonner la collecte au porte-à-porte (PAP) dans les centres-bourgs. Une étude concernant la collecte séparée des biodéchets est programmée pour 2021.




ORDURE MÉNAGÈRE (OM)

RECYCLABLES SECS DES ORDURES MÉNAGÈRES (RSOM)

VERRE

BIODÉCHETS

ENCOMBRANTS

CARTONS PRO

DECHETTERIE

MODE D'ORGANISATION	OPÉRATEUR DE COLLECTE	TRANSFERT TRANSPORT	TRAITEMENT
PAP (PORTE-À-PORTE)	RÉGIE CCV ● SUEZ ●	SYSTEM DES PYRÉNÉES	SYSTEM DES PYRÉNÉES (ISDND PIHOURC)
PAP (PORTE-À-PORTE)	RÉGIE CCV ● SUEZ ●	SYSTEM DES PYRÉNÉES	SYSTEM DES PYRÉNÉES (CENTRE TRI VILLENEUVE DE RIVIÈRE)
PAV (POINTS D'APPORT VOLONTAIRE)	SYSTEM DES PYRÉNÉES	SYSTEM DES PYRÉNÉES	VOA ALBI
COMPOSTEURS			
PAP (PORTE-À-PORTE)	RÉGIE CCV ● SUEZ ●	ÉCO-ORGANISMES OU REPRENEURS SELON FLUX	SYSTEM DES PYRÉNÉES (ISDND PIHOURC) OU SETMI
PAP (PORTE-À-PORTE)	RÉGIE CCV ●	SIVOM SGMA	SYSTEM DES PYRÉNÉES (CENTRE TRI V. DE RIVIÈRE)
CARBONNE MONTESQUIEU VOLVESTRE LEZAT-SUR-LÈZE	RÉGIE CCV ● SMECTOM DU PLANTAUREL	SELON REPRENEUR	PRESTATIONS MULTIPLÉS (REPRENEURS ÉCO-ORGANISMES)

ORGANISATION DE LA COLLECTE

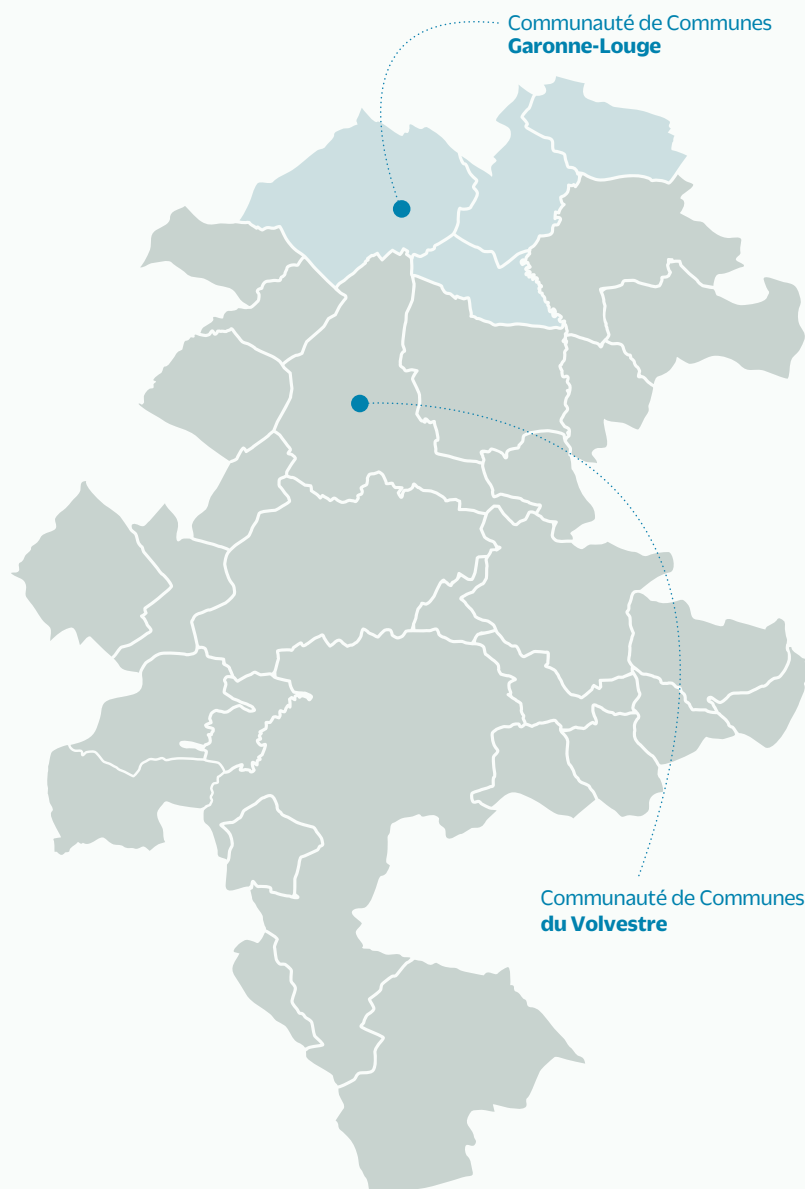
- **En porte à porte** : collecte en conteneurs individuels ou collectifs destinés aux ordures ménagères résiduelles et au tri sélectif (2440 bacs gris et 2371 bacs jaunes installés).
- **En apport volontaire** : collecte en colonnes de grande capacité. Les flux collectés sont le verre et les textiles.
- **En prestation privée** sur les communes de Capens, Longages, Mauzac et Noé. **En régie** sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Volvestre.
- En régie les 28 autres communes.

AUTRES COLLECTES

Une collecte des encombrants est également assurée à plusieurs reprises dans l'année, mais reste marginale, afin d'inciter les usagers à venir en déchetterie.

D'autres collectes en porte à porte existent ou sont à l'étude :

- Une collecte en porte à porte de cartons pour les professionnels est mise en place à titre gratuit.
- D'autres solutions alternatives sont également à l'étude (collecte en colonnes enterrées, broyage déchets verts délocalisé...).



LA POPULATION PAR STRATE

La CCV voit la répartition de sa population stagner avec une légère tendance au vieillissement dû à une diminution relative du poids des 30-44 ans, au profit des 45-74 ans.

La CCV en quelques chiffres :

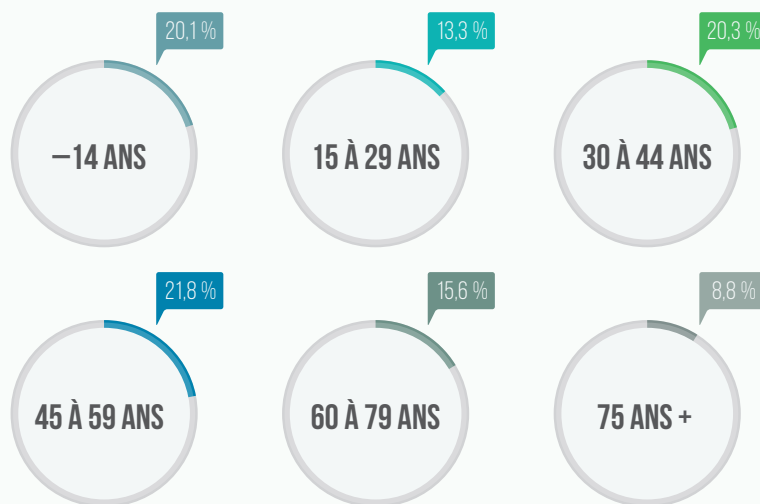
14 234
FOYERS

2 481
ENTREPRISES

12 528 MAISONS

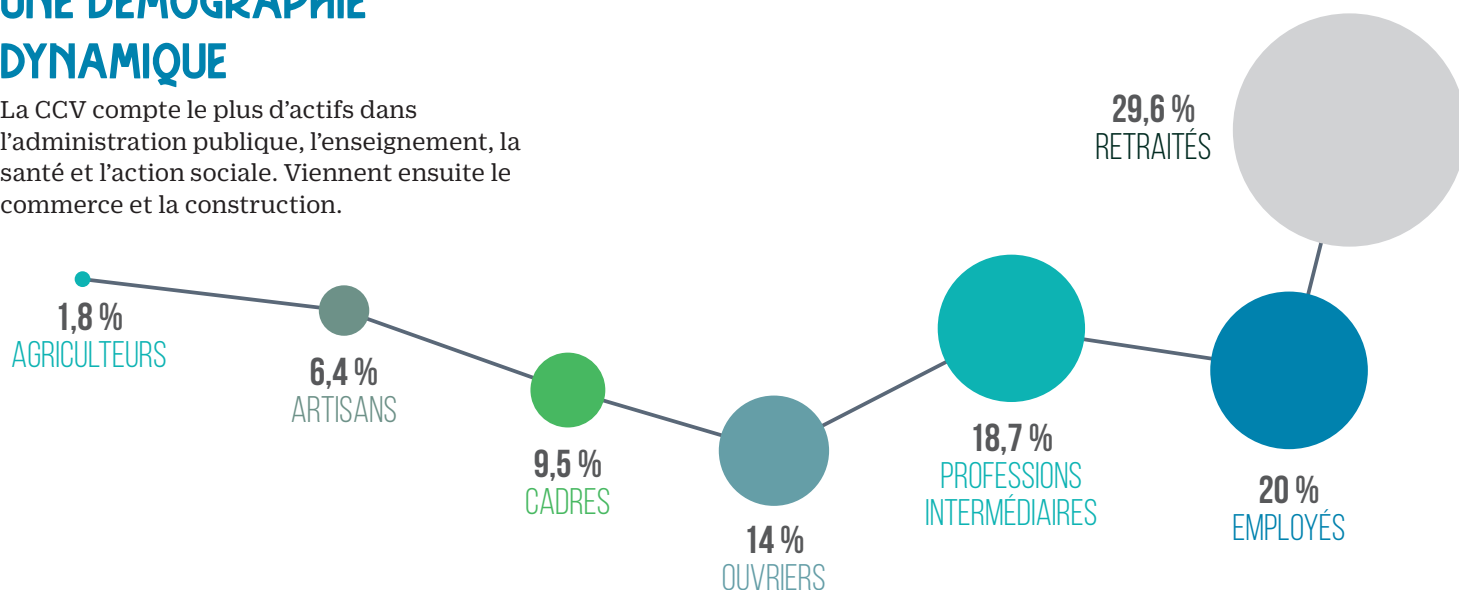
66%
DE PARTICULIERS
EMPLOYEURS

1 534 APPARTEMENTS

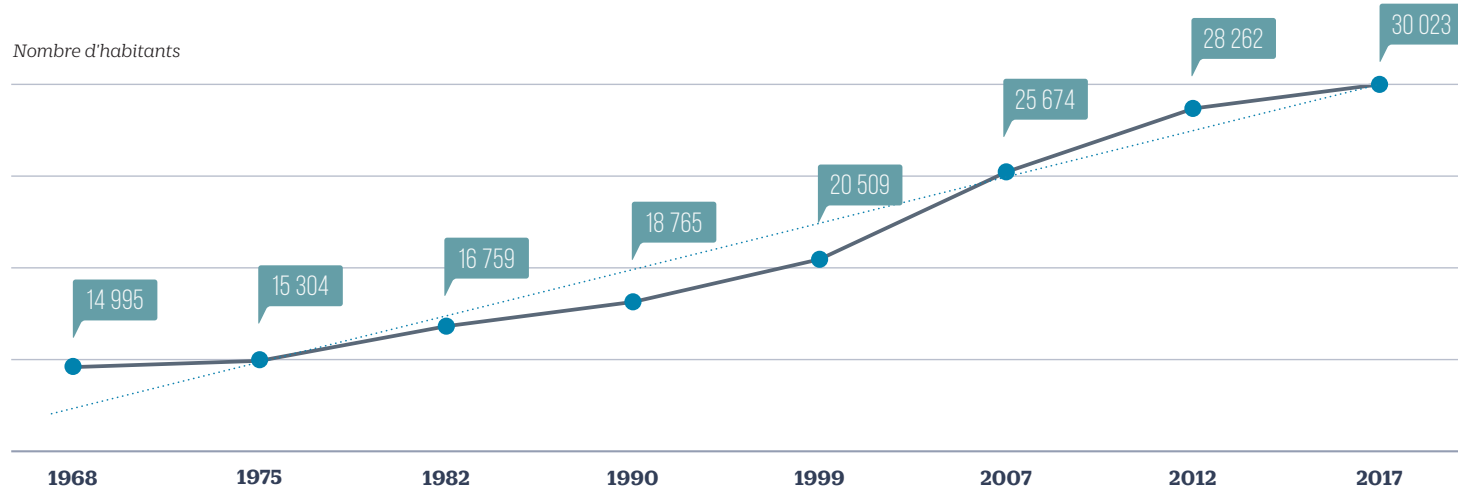


UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE

La CCV compte le plus d'actifs dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Viennent ensuite le commerce et la construction.



Evolution de la population dans la CCV de 1968 à 2017 (source INSEE)

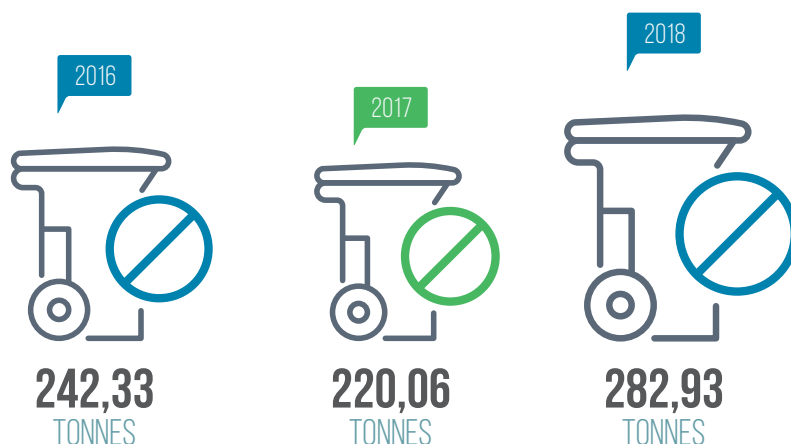


ÉVOLUTION DU REFUS DE TRIER

L'élaboration du **PLPDMA** pour la période 2021-2026 nécessite une base de référence afin de mesurer les évolutions sur la durée. Ainsi, un suivi de l'évolution de la population et du refus de tri apparaît indispensable.

Le Volvestre produit des refus de tri très élevés par rapport à la moyenne des adhérents au centre de tri. Il représente 63% du refus amont en 2018 (avant même d'arriver sur la chaîne de tri), et 23% du refus total, bien que le Volvestre ne représente que 12% de la population couverte par le centre de tri.

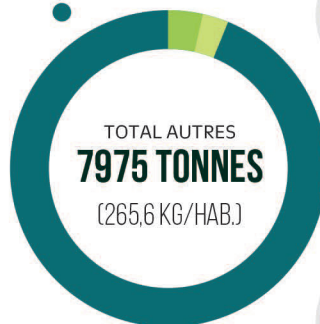
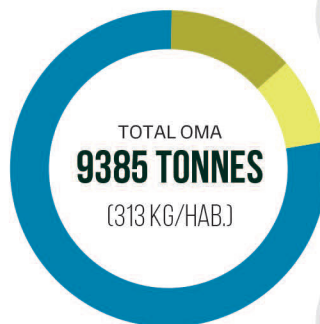
Il existe donc une marge de progression importante de la population sur le geste du tri.



Les refus de tri représentent la fraction de déchets jetés dans les « bacs jaunes » mais refusés par le centre de tri car ne faisant pas partie des emballages acceptés. Ils sont du coup redirigés vers le flux d'ordures résiduelles, et enfouis.

PRODUCTION DE DÉCHETS DU VOLVESTRE

Les déchets ménagers et assimilés représentent l'ensemble des déchets pris en charge par le service public.



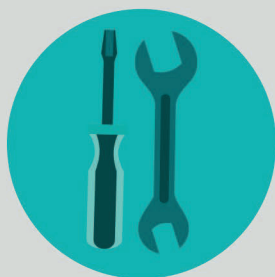
- DMA** DÉCHETS MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS
- RSOM** RECYCLABLES SECS DES ORDURES MENAGÈRES
- OMR** ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
- OMA** ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

OBJECTIFS

Le PLPDMA rend obligatoire le respect, à minima, des objectifs du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

RÉDUIRE DE 15 % LES DÉCHETS MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

Réduire les DMA produits sur le territoire par habitant. Soit atteindre 532 kg/hab en 2025.



CRÉER ET ANIMER DES ATELIERS DE RÉPARATIONS DE DIFFÉRENTS OBJETS (ÉLECTROMÉNAGER, VÉLOS, AMEUBLEMENT...) ET PÉRENNISER CES ANIMATIONS DANS LE TEMPS.

RÉDUIRE DE 50 % LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

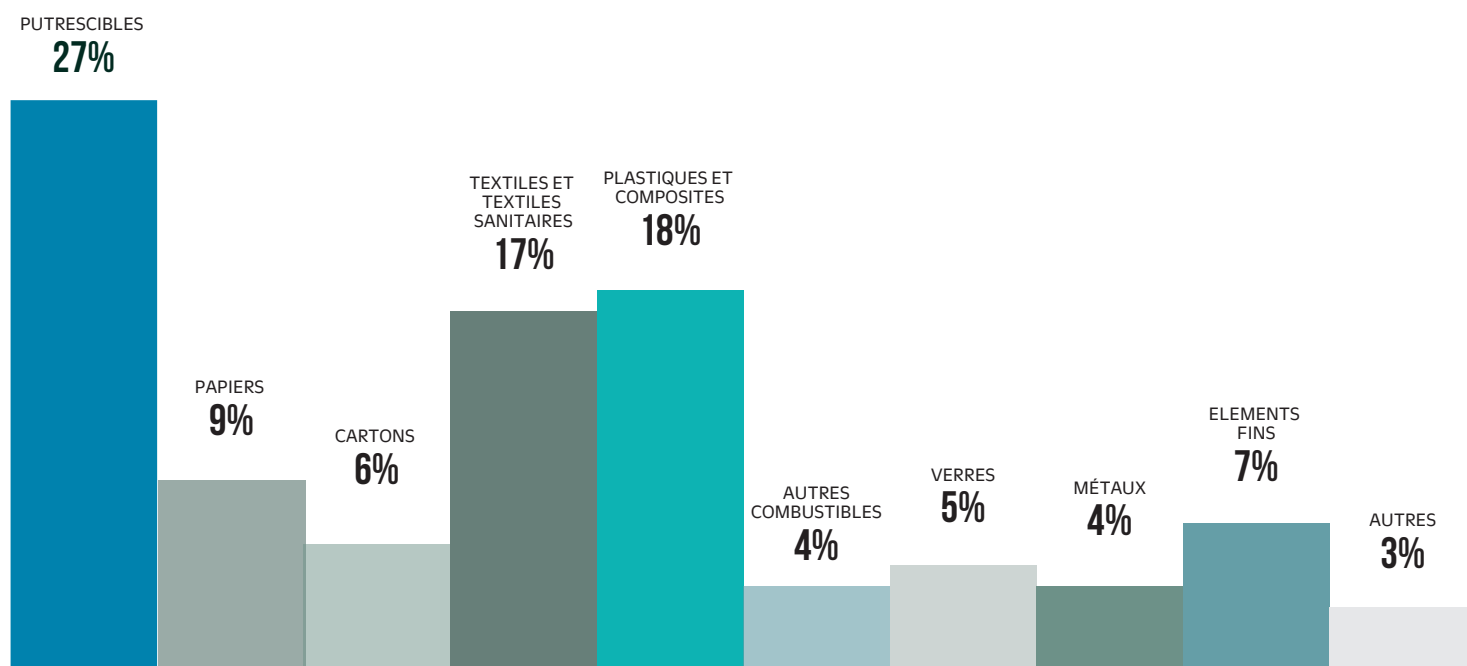
Dans la restauration collective et la part de biodéchets dans les OMR.



ACCOMPAGNER LES DIFFÉRENTS ACTEURS AUTOURS DE LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE (PARTICULIERS, RESTAURATEURS ET RESTAURATION COLLECTIVE...).

CARACTÉRISATION ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) EN FRANCE

En moyenne la poubelle d'un français est constituée ainsi (enquête MODECOM 2017)



RÉDUIRE DE 36 KG/HAB LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

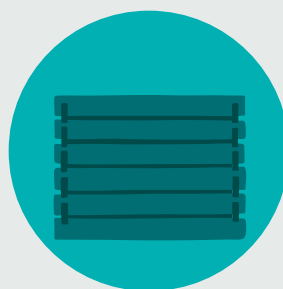
Réduire la quantité d'OMR produite sur le territoire.



**AMÉLIORER
LES PRATIQUES DE TRI
SÉLECTIF
SUR LE TERRITOIRE ET
MINIMISER LE REFUS DE
TRI.**

VALORISER À 65 % LA QUANTITÉ DE DÉCHETS NON DANGEREUX

(matière organique et recyclage)



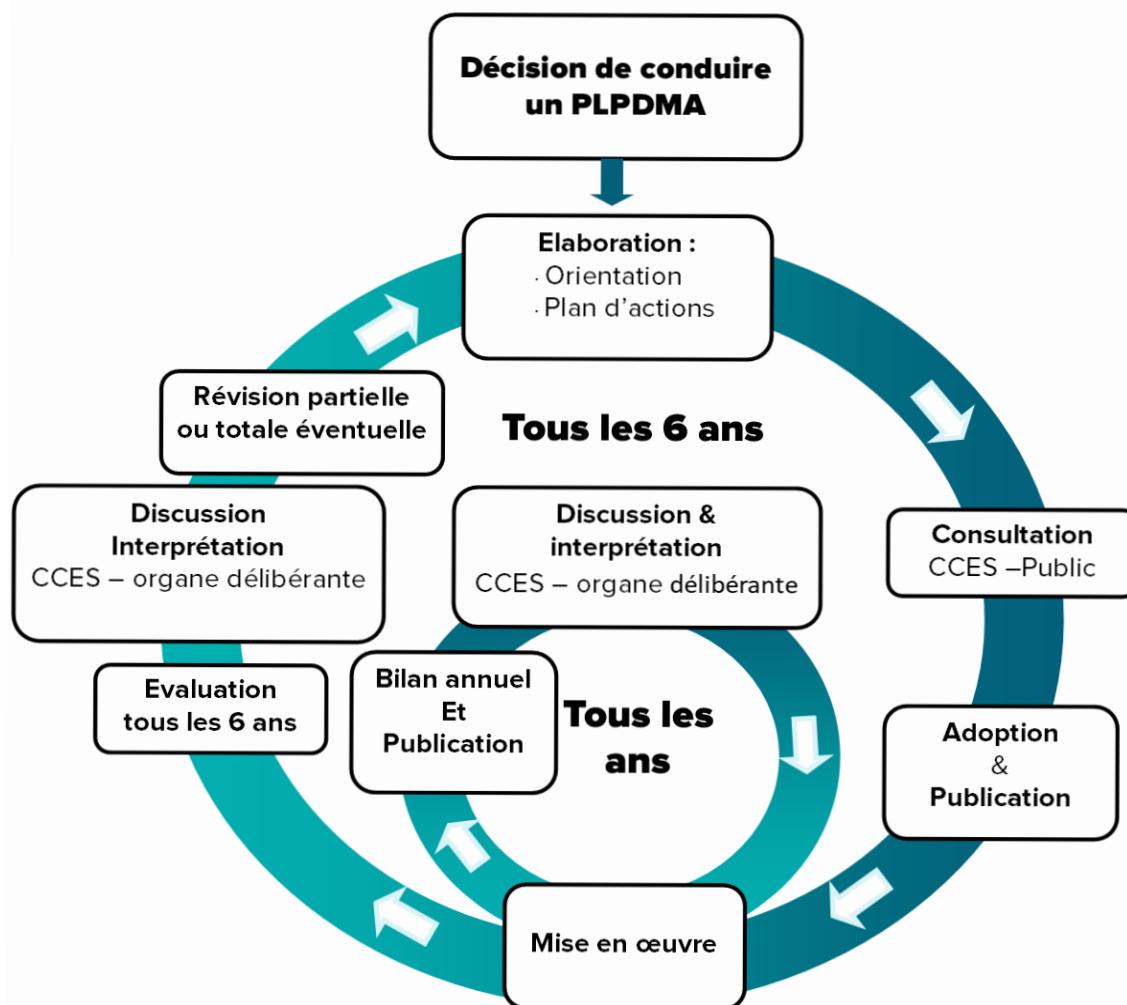
**ORGANISER
DES ATELIERS SUR LE
COMPOSTAGE ET LE
LOMBRICOMPOSTAGE
IDENTIFIER ET SUIVRE DES
FOYERS TÉMOINS POUR
COMMUNIQUER SUR CE
MODE DE VALORISATION.**



Less governance



LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME D' ACTIONS



2020 24 septembre 2020 : délibération portant sur la composition de la CCES
19 octobre 2020 : Installation de la CCES, orientation et pna d'action

2021 22 mars 2021 : groupe de travail autour du réemploi des déchets de déchetterie

2022 21 juin 2022 : présentation des actions phares du PLPDMA en commissions déchets

21 juillet 2022 : présentation des actions phares du PLPDMA en Conseil Communautaire

Octobre 2022 : mise en consultation du PLPDMA au public

Novembre : CCES validant les actions définitives du PLPDMA

Décembre : adoption en conseil communautaire

ANALYSE STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE DÉCHET DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

ATOUS

- Une volonté politique de porter des actions de prévention
- La collectivité se positionne comme créateur de lien, ce qui correspond aux valeurs du PLPDMA
- Un projet de territoire et un PCAET sont mis en place sur le territoire intégrant un plan alimentaire local dont un des axes est la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Les OMA de la collectivité sont en de ça de la moyenne régionale
- Un projet d'optimisation des collectes visant à l'amélioration de la gestion des déchets
- La redevance spéciale est appliquée depuis 2015 avec 95 assujettis
- L'infrastructure de la déchetterie de Carbone permettant de développer des actions
- La collectivité propose depuis 2003 des composteurs à prix préférentiel ; ainsi le taux d'équipement s'élève à 44 %
- Des ateliers de réparation de vélos et de surcyclage ont été proposés sur la déchetterie de Carbone

FAIBLESSES

- La crise sanitaire et les mouvements de personnel ont fortement ralenti la prise en main du PLPDMA
- Une sensibilisation autour de la prévention auprès des élus à développer
- Une partie du territoire est collecté par un prestataire
- Près de 50 % des DMA sont enfouis
- La méconnaissance du gisement précis de biodéchets présent dans les OMR
- Une distribution des composteurs à redynamiser
- Des usagers pratiquent encore le brûlage des déchets verts malgré la communication

OPPORTUNITÉS

- Des lois donnant un cadre aux actions de prévention ; les lois LTCV, AGECE, Egalim, Labbé
- Les nouvelles REP portant sur les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin vont permettre de mieux valoriser une partie des déchets issu de la benne encombrants et de travailler avec des acteurs du réemploi.
- Un territoire attractif en termes d'habitat avec de nouveaux habitants tous les ans

MENACES

- Les résultats des actions visant le changement de comportement sont peu perceptibles à court terme
- Le tissu associatif et le maillage de structure de l'ESS à renforcer
- Un nouveau plan national qui redistribue les cartes des priorités à donner aux actions

OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

Au regard de ces données, l'objectif stratégique de la collectivité est de créer du lien grâce à la prévention des déchets.

De plus, la mise en œuvre d'actions autour de ces thématiques permettra de répondre aux obligations réglementaires qui se traduisent par une baisse d'ici 2026 des :

DMA
515KG/HAB

Soit moins **20kg**/hab par an

OMR
157KG/HAB

Soit moins **13kg**/hab par an

DÉCHETS VERTS
73KG/HAB

Soit moins **4kg**/hab par an

ENCOMBRANTS
27KG/HAB

Soit moins **5kg**/hab par an

DÉCHETS OCCASIONNELS*
253KG/HAB

Soit moins **12kg**/hab par an

*ceux collectés en déchetterie

2 TYPES D' ACTIONS VONT PERMETTRE D' ATTEINDRE LES OBJECTIFS CI-DESSUS :

Les actions relatives à la réduction de la matière organique, à savoir la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des bio-déchets et des déchets verts. Ces actions vont permettre d'atteindre 95 % des objectifs des DMA

Les actions liées au réemploi, la réutilisation et à la réparation.

A hand holding a clear plastic water bottle next to a crumpled one, with a large white graphic of the number 9 and the text 'éco exemplarité' overlaid.

éco exemplarité

AXE 1

PROMOTION DE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET SUR LE TERRITOIRE

Action 1.1

Stopper tout achat de matériel jetable

Action 1.2

Sensibiliser les agents à la prévention des déchets

Action 1.3

Réaliser un guide d'achat responsable pour la collectivité

Action 1.4

Inciter la population à réduire ses déchets

Action 1.5

Développer une gamme d'Eco-Cup avec un service de prêt

Action 1.1

STOPPER TOUT ACHAT DE MATÉRIEL JETABLE

Afin de porter un PLPDMA ambitieux et volontaire, la CCV s'engage à établir un diagnostic à l'échelle de ses services et de ses communes. Il s'agira d'identifier l'utilisation de matériel jetable afin de le remplacer par des équipements durables et réutilisables.

DANS QUEL BUT ?

VALORISER L'IMAGE DE LA COLLECTIVITÉ, PORTEUSE D'ACTIONS DE PRÉVENTION.

DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE.

ENTRAÎNER DES COMPORTEMENTS VERTUEUX DANS SON SILLAGE.



QUAND ?

ACTION À MENER EN PRIORITÉ MAIS CIRCONCISE AUX DIFFÉRENTS MATÉRIELS CONCERNÉS.



COMMENT ?

IDENTIFIER L'ENSEMBLE DES POINTS OÙ EST UTILISÉ DU MATÉRIEL JETABLE.

PROPOSER DES ALTERNATIVES DURABLES AUX PLASTIQUES À USAGE UNIQUE.

INSTAURER UN TRI SYSTÉMATIQUE.



POUR QUI ?

LES SERVICES ET LES MAIRIES DE LA CCV.

RÉSULTATS ATTENDUS

100% de matériel réutilisable d'ici la fin du PLPDMA.

Fonctionner de manière écoexemplaire.



Action 1.2

SENSIBILISER LES AGENTS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Afin de mener une politique ambitieuse et durable, une culture interne de la prévention doit être développée. Les agents de la collectivité pourraient devenir de véritables « **ambassadeurs des bonnes pratiques** » et diffuser ainsi largement leurs connaissances en matière de tri et de prévention.

DANS QUEL BUT ?

IMPLIQUER LES EMPLOYÉS DE LA COLLECTIVITÉ POUR RENDRE TRANSVERSALE L'APPLICATION DU PLPDMA.

FORMER DES RELAIS POUR "DÉCENTRALISER" LA NOTION DE PRÉVENTION.



QUAND ?

ACTION À MENER EN CONTINU SUR LE TEMPS DU PLPDMA.



COMMENT ?

FORMER LES AGENTS PAR SERVICE.

ETABLIR UNE LISTE DES POINTS À AMÉLIORER (TRI, PRÉVENTION...).

DÉPLOYER LE TRI DES 5 FLUX DANS LES DIFFÉRENTS SERVICES ET ANTENNES.



POUR QUI ?

LES AGENTS ET ÉLUS DE LA CCV.

RÉSULTATS ATTENDUS

Sensibiliser l'ensemble des agents d'ici 2026.

Améliorer le taux de tri dans les services en détournant le plus de déchets possible des OMR.

Action 1.3

RÉALISER UN GUIDE D'ACHAT RESPONSABLE POUR LA COLLECTIVITÉ

Afin d'être en accord avec le « **plan national d'action pour les achats publics durables** » (PNAAPD), la CCV se dotera d'un guide d'achat public incluant les orientations légales. Ceci dans le but d'atteindre les exigences d'écoresponsabilité fixées par la loi.

DANS QUEL BUT ?

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE LA COLLECTIVITÉ.

ÊTRE EN RÈGLE AVEC LA LOI (PNAAPD 2015-2020).



QUAND ?

ACTION À COORDONNER AVEC LE SERVICE "MARCHÉ PUBLIC" AFIN DE COCONSTRUIRE LES EXIGENCES FUTURES DE LA COLLECTIVITÉ. DÈS FIN 2022.



COMMENT ?

RÉFORMER LES CAHIERS DES CHARGES DES MARCHÉS PUBLICS POUR SYSTÉMATISER LES EXIGENCES PRÉVUES LÉGALEMENT DANS LE PNAAPD.

PRIVILÉGIER LES MARQUES LABÉLISÉES ECOLABEL/NF ENVIRONNEMENT ETC. AFIN DE GARANTIR UN HAUT NIVEAU D'EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES.

LISTER UN ENSEMBLE DE DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES POUVANT PERMETTRE DE DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE.



POUR QUI ?

LE SERVICE MARCHÉ PUBLIC, LES MAIRIES ET LA CCV.

RÉSULTATS ATTENDUS

30% des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale.

25% des marchés publics doivent avoir une disposition sociale.

100% des marchés font l'objet d'une analyse approfondie, visant à définir si les objectifs du développement durable peuvent être pris en compte dans le marché.



Action 1.4

INCITER LA POPULATION À RÉDUIRE SES DÉCHETS (ET À MIEUX LES TRIER)

Au vu des données de tonnages 2018, la CCV se situe au dessus de la moyenne nationale en matière d'OMR produites par habitant.

Les actions ci-dessous visent la modification des comportements de consommation.

DANS QUEL BUT ?

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS (KG/HAB./AN) DES HABITANTS DE LA CCV.

AMÉLIORER LE TRI ET DIFFUSER DES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES.

FAIRE COÏNCIDER ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE À L'ÉCHELLE INDIVIDUELLE.



QUAND ?

TOUT LE LONG DU PLPDMA, INSISTER SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET, ET LE CÔTÉ NÉFASTE DES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE.



COMMENT ?

PROMOUVOIR LE RÉUTILISABLE ET ENCOURAGER L'ARRÊT DE CERTAINES CONSOMMATIONS NÉFASTES (REPLACER LES BOUTEILLES D'EAU PAR DES GOURDES, CARAFES FILTRANTES ETC.) RÉSEAU 31 EN PARTENAIRE.

DIMINUER LA CONSOMMATION DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE.

AMÉLIORER LES PRATIQUES DE TRI À LA SOURCE.

ACCOMPAGNER LA GRANDE DISTRIBUTION DANS LEURS OBLIGATIONS DE TRI ET DE PRÉVENTION.



POUR QUI ?

L'ENSEMBLE DES CITOYENS DE LA CCV.

RÉSULTATS ATTENDUS

Réduire de 36 kg/hab la quantité d'OMR produite sur le territoire d'ici à 2025.

Diminuer la part d'éléments valorisables (biodéchets, recyclables, verres etc) dans les OMR et améliorer le tri sélectif.



Action 1.5

DÉVELOPPER UNE GAMME D'ECO-CUP AVEC UN SERVICE DE PRÊT ET PROMOUVOIR LES ÉVÈNEMENTS PAUVRES EN DÉCHETS

Afin de lutter contre le tout jetable, une nouvelle gamme d'Eco-Cup et/ou de mug personnalisés va être lancée afin, qu'à terme, les gobelets à usage unique soient totalement remplacés (lien avec l'Action 1.1).

Il s'agit de lutter contre les déchets se retrouvant dans la nature suite à des événements publics.

DANS QUEL BUT ?

DIMINUER LES QUANTITÉS DE DÉCHETS PRODUITES SUR LES ÉVÈNEMENTS PUBLICS.

SUPPRIMER LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE PRODUITS SUR LE TERRITOIRE.

ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE PRATIQUES, DONC DE PERCEPTION ET DE CONCEPTION DU DÉCHET.



QUAND ?

LANCEMENT EN 2022.



COMMENT ?

INCLURE DANS LA CHARTE D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC, DES CLAUSES CONCERNANT L'INTERDICTION D'UTILISATION DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE (GOBELET, SACS PLASTIQUES...)

ACCOMPAGNER DANS LA TRANSITION VERS DES ALTERNATIVES RECYCLABLES.

(RE)LANCER LA PRODUCTION D'UNE GAMME D'ECOCUP INTERNE ET EXTERNE. CETTE DERNIÈRE POURRA ÊTRE LOUÉE POUR LES ÉVÈNEMENTS PUBLICS.

POUR QUI ?

PERSONNEL INTERNE À LA CCV.

ASSOCIATIONS UTILISANT L'ESPACE PUBLIC.

RÉSULTATS ATTENDUS

Supprimer des plastiques à usage unique en interne et, à terme, ceux utilisés sur la voie publique.

prévenir





AXE 2

SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Action 2.1

Mener des animations en milieu scolaire

Action 2.2

Tenir des stands relatifs à la prévention

Action 2.3

Mettre en place une brigade verte et un numéro vert de signalement

Action 2.4

Identifier les marges de progression du tri chez les pros



Action 2.1

MENER DES ANIMATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Sensibiliser les plus jeunes est un levier fort car ce sont les citoyens de demain, de plus, ils sont à même de sensibiliser toute leur famille, ce qui fait d'eux un vecteur efficace de diffusion de la notion de prévention.

DANS QUEL BUT ?

CRÉER UNE CONSCIENCE ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS ET DE LEUR IMPACT CHEZ LES CITOYENS DE DEMAIN.

AMÉLIORER LES PRATIQUES DE PRÉVENTION ET DE TRI EN MILIEU SCOLAIRE.



QUAND ?

DÉBUT 2021 ET EN CONTINU SUR LE TEMPS DU PLPDMA.



COMMENT ?

ÉLABORER UN PLANNING D'INTERVENTION POUR L'AMBASSADRICE DU TRI.

INTERVENIR SUR DES TRANCHES D'ÂGE PARTICULIÈRES POUR QUE CHAQUE GÉNÉRATION SOIT SENSIBILISÉE.



POUR QUI ?

ENFANTS, PRIMAIRES ET MATERNELLES EN PRIORITÉ.

PERSONNEL SCOLAIRE DE LA CCV.

RÉSULTATS ATTENDUS

Sensibiliser l'ensemble des enfants (jusqu'au 3ème cycle) des écoles du territoire.

Développer la petite collecte dans les écoles.

Action 2.2

TENIR DES STANDS RELATIFS À LA PRÉVENTION

Assurer une présence et un contact auprès des citoyens en répétant les messages de prévention et de tri, ainsi qu'en communiquant sur les alternatives au tout jetable.

Promouvoir le Zéro Déchet, le Zéro Gaspi, Zéro Phyto et amener des éléments en faveur de la transition écologique.

DANS QUEL BUT ?

CRÉER UNE CONSCIENCE ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS ET DE LEUR IMPACT.

AMÉLIORER LES PRATIQUES DE TRI ET DE PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE.



QUAND ?

DÉBUT 2021 ET EN CONTINU SUR LE TEMPS DU PLPDMA.



COMMENT ?

CRÉER UN PLANNING D'INTERVENTION POUR L'AMBASSADRICE DU TRI ET CHARGÉ DE PRÉVENTION.

TENIR DES STANDS, SUR LES MARCHÉS, FOIRES ET AUTRES ÉVÈNEMENTS PUBLICS.

MONTRER PHYSIQUEMENT ET RÉGULIÈREMENT L'ENGAGEMENT DU VOLVESTRE EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS.



POUR QUI ?

CIToyENS DE LA CCV.

RÉSULTATS ATTENDUS

Être présent au moins une fois par an sur chaque marché du Volvestre.

Organiser des stands à l'occasion de la SERD, semaine du compostage, du développement durable, journée mondiale du recyclage.

Action 2.3

METTRE EN PLACE UNE BRIGADE VERTE ET UN NUMÉRO VERT DE SIGNALEMENT

Faire nettoyer les dépôts sauvages et prévenir leur apparition permettra d'améliorer l'image du territoire de la CCV. Une brigade verte sera créée, en charge de nettoyer ces dépôts et travaillera avec les services de Police et de Gendarmerie sur des mesures pour prévenir leur réapparition.

DANS QUEL BUT ?

NETTOYER L'ENVIRONNEMENT ET ÉVITER DES POLLUTIONS AVEC LES ÉCOSYSTÈMES.

DIMINUER LES DÉPÔTS SAUVAGES ET PRÉVENIR LEUR RÉAPPARITION.

SANCTIONNER LES AUTEURS DE CES DÉPÔTS.



QUAND ?

DÉBUT 2022 ET EN CONTINU SUR LE TEMPS DU PLPDMA.



COMMENT ?

CRÉER UNE BRIGADE VERTE QUI VA INTERVENIR SUR LES DÉPÔTS.

PROPOSER UN NUMÉRO VERT POUR SIGNALER CES DÉPÔTS SAUVAGES.

RÉFLÉCHIR SUR DES MOYENS D'ACTIONS POUR PRÉVENIR CES DÉPÔTS (PIÈGE-PHOTO ETC.).

COORDINATION AVEC LES SERVICES DE GENDARMERIE(SUIVI DES DÉPÔTS SAUVAGES)

POUR ENRAYER CES COMPORTEMENTS.



POUR QUI ?

PERSONNELS DES COMMUNES ET DE LA CCV.

AUTEURS DES DÉPÔTS, UNE FOIS IDENTIFIÉS, EN TIG À LA BRIGADE VERTE.

RÉSULTATS ATTENDUS

Amendes et TIG pour les contrevenants.

Diminution de 75% à la mise en place du fichier.

Action 2.4

IDENTIFIER LES MARGES DE PROGRESSION DU TRI CHEZ LES PROS

Une partie de professionnels (commerçants, artisans...) produisent des déchets collectés par le service public, ce sont les «**assimilés**», des DMA. Il subsiste des professionnels ayant une mauvaise connaissance des consignes de tri et donc une marge d'amélioration importante. Il s'agit, pour la collectivité, d'accompagner ces acteurs, dans une démarche de prévention des déchets.

DANS QUEL BUT ?

AMÉLIORER LE TRI CHEZ LES PROFESSIONNELS.

LES FORMER À LA PRÉVENTION POUR RÉDUIRE LEUR COÛT DE TRAITEMENT/ÉVACUATION.



QUAND ?

EN CONTINU SUR LE TEMPS DU PLPDMA.



COMMENT ?

FAIRE REMONTER PAR LES AGENTS DE COLLECTE LES PROFESSIONNELS DONT LE TRI EST PERFECTIBLE.

INTERVENIR AUPRÈS D'EUX POUR ANALYSER LEUR FLUX ET LES CONSEILLER POUR RÉDUIRE LEUR DÉCHETS (ACHAT DE PRESSE À CARTON, ETC.).

CRÉER UN FICHER POUR SUIVRE LEUR ÉVOLUTION.

ANIMER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUTOUR DE LA GESTION D'EXUTOIRE DE DÉCHETS POUR LES PROS.



POUR QUI ?

PROFESSIONNELS (DÉCHETS ASSIMILÉS).

AGENTS DE COLLECTE, AMBASSADRICE DU TRI, CHARGÉ DE PRÉVENTION.

RÉSULTATS ATTENDUS

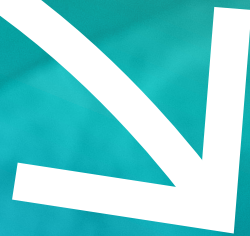
Diminution des tonnages collectés.

Développement d'initiatives d'écologie, industrielle et territoriale.

% par 2, du refus de tri des cartons pro.

A hand holding a fork with spaghetti, overlaid with a teal gradient and a white graphic element. The background is a close-up of a hand holding a fork with spaghetti. The image is overlaid with a teal gradient and a white graphic element that resembles a stylized infinity symbol or a continuous loop. The word "lutter" is written in a white, cursive font within the teal area.

lutter





AXE 3

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 3.1

Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 3.2

Accompagner la restauration traditionnelle et les entreprises de métier de bouche dans leur lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 3.3

Promouvoir et suivre des restaurateurs autour du «Gourmet Bag»

Action 3.4

Diffusion et accompagnement de l'application TooGoodToGo

Action 3.1

ACCOMPAGNER LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La restauration collective, en tant que distributeur journalier d'un grand nombre de repas, constitue un fort levier d'action en termes de prévention du gaspillage et des pertes alimentaires.

DANS QUEL BUT ?

RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE.

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL, ÉCONOMIQUE ET ÉTHIQUE DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

REMPHIR L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE (LOI LTECV).



QUAND ?

DÈS 2021.



COMMENT ?

FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE.

ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE D'UN PLAN D'ACTIONS : FORMATIONS, ANIMATIONS, VISITES IN SITU, SUIVI...

SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS CONCERNÉS : ÉLÈVES ET PARENTS, AGENTS, ANIMATEURS, HABITANTS...



POUR QUI ?

CUISINE COLLECTIVE (SCOLAIRES, COLLÈGES, EHPAD...).

ELUS DE LA CCV.

RÉSULTATS ATTENDUS

Diminution de 75% du gaspillage alimentaire d'ici 2026.

Diminution du taux de biodéchets dans les OMR collectées.

Diminution des OMR collectées.

Action 3.2

ACCOMPAGNER LA RESTAURATION TRADITIONNELLE ET LES ENTREPRISES DE MÉTIER DE BOUCHE DANS LEUR LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les restaurants, en tant que vendeurs journaliers de repas, produisent des pertes au niveau de la production et leurs clients génèrent également des pertes alimentaires.

Il s'agira alors d'agir, en amont, sur leur manière de travailler et leur manière de concevoir les menus et, en aval, sur la valorisation de la matière organique.

DANS QUEL BUT ?

RÉDUIRE LES PERTES ALIMENTAIRES DANS LES RESTAURANTS ET MÉTIERS DE BOUCHE.

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL, ÉCONOMIQUE ET ÉTHIQUE DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

REMPHIR L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE (LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE).



QUAND ?

DÈS RÉOUVERTURE.



COMMENT ?

IDENTIFIER ET LISTER L'ENSEMBLE DES RESTAURATEURS DU VOLVESTRE.

FORMER LES PROFESSIONNELS POUR LIMITER LES PERTES ALIMENTAIRES.

FAIRE UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE POUR LES CONSOMMATEURS.

ETUDES DES FLUX (AVANT), DES POTENTIELS DE RÉDUCTION, DE VALORISATION MATIÈRE AINSI QUE DE GISEMENTS D'ÉVITEMENTS (APRÈS).

POUR QUI ?

RESTAURATEURS ET MÉTIERS DE BOUCHE SUR LE TERRITOIRE.

RÉSULTATS ATTENDUS

100% des restaurateurs du Volvestre formés d'ici la fin du programme.

Diminution des tonnages récoltés chez les restaurateurs et meilleur tri.

Action 3.3

PROMOUVOIR ET SUIVRE DES RESTAURATEURS AUTOUR DU « GOURMET BAG »

Le Gourmet Bag ou «Doggy Bag à la française» est un outil permettant de faciliter la récupération des restes de repas par les clients. Un soin particulier doit être apporté à ce que ce Gourmet Bag soit recyclable et peu dense tout en étant solide et étanche.

DANS QUEL BUT ?

DIMINUER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES RESTAURANTS.

RENDRE PLUS ACCESSIBLE LA POSSIBILITÉ DE REMPORTEZ SES RESTES CHEZ SOI.



QUAND ?

LANCEMENT EN 2022, PUIS SUIVI EN CONTINU SUR LE TEMPS DU PLPDMA.



COMMENT ?

LANCER UN APPEL À CANDIDATURE AUTOUR DE GOURMET BAG FABRIQUÉS LOCALEMENT ET "ÉCOLO".

LANCER UN APPEL À CANDIDATURE POUR LES RESTAURATEURS VOLONTAIRES.

LEUR ASSURER UN SUIVI ET LEUR FOURNIR UN 1ER LOT DE GOURMET BAG.

PROPOSER DES SOLUTIONS POUR LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS PERSISTANTS.



POUR QUI ?

PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION.

CONSOMMATEURS.

RÉSULTATS ATTENDUS

Diminution du gaspillage alimentaire.

Diminution des flux d'OMR collectés.

Action 3.4

DIFFUSER ET ACCOMPAGNER À L'UTILISATION DE « TOOGOODTOGO »

TooGoodToGo est une application servant à mettre en lien les consommateurs et les commerçants autour de la question des invendus, que les consommateurs peuvent se procurer à moindre coût.



DANS QUEL BUT ?

ACCROÎTRE LE NOMBRE DE
COMMERÇANTS ET D'UTILISATEURS
DE LA CCV ADHÉRANT AU SYSTÈME
(EFFET DE RÉSEAU).

OFFRIR UN NOUVEAU SERVICE POUR
LES COMMERÇANTS, RÉDUISANT LE
COÛT LIÉ AUX PERTES ET
AVANTAGEUX POUR LE
CONSOMMATEUR.

LIMITER LE GASPILLAGE
ALIMENTAIRE.



COMMENT ?

RENCONTRER LES
RESTAURATEURS, BOULANGERS
ET AUTRES MÉTIERS DE BOUCHE
UN À UN AFIN DE LEUR EXPOSER
LA DÉMARCHE.

LES ACCOMPAGNER POUR
ADHÉRER ET LES FORMER À UNE
BONNE UTILISATION DE
L'APPLICATION.

DIFFUSER L'INFORMATION AUX
CITOYENS AFIN DE PÉRENNISER
LA BOUCLE.

QUAND ?

DÈS LE LANCEMENT DU PLPDMA ET
JUSQU'À RENCONTRE AVEC TOUS
LES COMMERÇANTS.



POUR QUI ?

PROFESSIONNELS DES MÉTIERS
DE BOUCHE.

CITOYENS DE LA CCV.

RÉSULTATS ATTENDUS

**Diminution du gaspillage
alimentaire des commerces de
bouche.**

**Diminution des flux d'OMR
collectés.**



encourager



AXE4

ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Action 4.1

Détourner des flux de déchets verts

Action 4.2

Étudier le gisement des biodéchets et les modes de gestion envisageables sur le territoire

Action 4.3

Atelier zéro phyto, zéro brûlage

Action 4.1

DÉTOURNER DES FLUX DE DÉCHETS VERTS

Le compostage, le lombricompostage et la restitution à la terre de broyat de déchets verts sont des procédés simples. Les deux premiers consistent en la dégradation naturelle des déchets organiques ; le troisième repose sur la restitution à l'utilisateur de ses déchets verts après avoir été broyés, pour apporter paillage et matière organique au jardin.

DANS QUEL BUT ?

ASSURER UNE GESTION DÉCENTRALISÉE DES FLUX DE DÉCHETS VERTS ET RESTES COMPOSTABLES.

PERMETTRE DE CRÉER DU LIEN AUTOUR DE COMPOSTEURS COLLECTIFS.

DIMINUER LES TONNAGES EN DÉCHETTERIE.

PERMETTRE AUX FOYERS DE POUVOIR DISPOSER DE LEUR PROPRE SUBSTRAT.



QUAND ?

DÈS LE LANCEMENT DU PLPDMA POUR LES COMPOSTEURS ET LOMBRICOMPOSTEURS.

2022 POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN SERVICE DE BROYAGE.



COMMENT ?

CONTINUER LA DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS ET L'ÉLARGIR AUX COMPOSTEURS COLLECTIFS.

PROPOSER ÉGALEMENT DES LOMBRICOMPOSTEURS ACCOMPAGNÉS D'UNE FORMATION AUX USAGERS.

PROPOSER AUX COMMUNES DES COMPOSTEURS DE VILLAGE ET UN SERVICE DE BROYAGE DÉLOCALISÉ, DÉCIDER ENSEMBLE DE LEUR EMPLACEMENT, DE LEUR GESTION...



POUR QUI ?

CITOYENS DE LA CCV.

RÉSULTATS ATTENDUS

Réduction du tonnage des OMR.

Réduction du tonnage de déchets verts en déchetterie.

Action 4.2

ÉTUDIER LE GISEMENT DE BIODÉCHETS ET LES MODES DE GESTION ENVISAGEABLES SUR LE TERRITOIRE

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (loi AGEC) prévoit qu'au 1er janvier 2024, tous les détenteurs de biodéchets doivent les trier à la source. Afin de permettre à chacun de répondre à cette obligation, les collectivités doivent dans, un premier temps, étudier les gisements afin de proposer des solutions adaptées au territoire.

DANS QUEL BUT ?

PERMETTRE UNE GESTION À DOMICILE DES FLUX DE BIODÉCHETS.

REJOINDRE LES OBJECTIFS NATIONAUX DE RÉDUCTION DE MISE EN DÉCHARGE, DE COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS.

MIEUX VALORISER LES DÉCHETS COLLECTÉS.



QUAND ?

FIN 2022 POUR LE LANCEMENT DE L'ÉTUDE.



COMMENT ?

MANDATER UN BUREAU D'ÉTUDE POUR EFFECTUER CE DIAGNOSTIC, EN Y INCLUANT UN PANEL DE CRITÈRES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX.

RÉALISER UNE ANALYSE COÛT/BÉNÉFICE COMPARATIVE SUR LA MISE EN PLACE DE DIFFÉRENTS OUTILS (COLLECTES LOCALISÉES, COMPOSTAGE COLLECTIFS, PETITS MÉTHANISEURS...)



POUR QUI ?

SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA CCV.

RÉSULTATS ATTENDUS

Document d'aide à la décision en direction des élus concernant les divers moyens de réduire les tonnages de biodéchets incombant à la collectivité.



Action 4.3

ATELIERS ZÉRO PHYTO, ZÉRO BRÛLAGE

Comme prévu par la loi du 1er Janvier 2017, l'usage de produits phytosanitaires est interdit pour les communes et collectivités. Or dans les faits, plus d'un tiers des communes ne respecteraient pas cette loi, et de nombreuses communes brûlent encore aujourd'hui leurs déchets verts. Leur proposer un service de broyage des déchets communaux et des particuliers pourrait permettre de faciliter le détournement de ces déchets (voir 4.1).

DANS QUEL BUT ?

FAIRE APPLIQUER LA LOI SUR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES.

PERMETTRE UNE RESTAURATION DES ZONES.

STOPPER LA PRATIQUE DU BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS.

OFFRIR UN NOUVEAU SERVICE AUX COMMUNES ET AUX USAGERS.

ÉTENDRE LA DÉMARCHE AUX PARTICULIERS, ARRÊT DES PHYTOS DANS LES FOSSÉS ETC.



QUAND ?

DÈS LE LANCEMENT DU PROGRAMME POUR LA PHASE ENQUÊTE, ET TOUT LE TEMPS DU PLPDMA.



COMMENT ?

ETABLIR UNE LISTE DES COMMUNES QUI FONT ENCORE ÉTAT DE CES PRATIQUES.

LANCER DES GROUPES THÉMATIQUES POUR COMPRENDRE POURQUOI CES SITUATIONS PERDURENT. LEUR PROPOSER DES ALTERNATIVES.

ETUDIER LA POSSIBILITÉ D'UN SERVICE DE BROUAGE SUR LIEU DÉDIÉ.



POUR QUI ?

MAIRES DE COMMUNES DE LA CCV.

PARTICULIERS.

RÉSULTATS ATTENDUS

Arrêt total de l'utilisation des phytos par les mairies (et les particuliers) ainsi que du brûlage des déchets verts avant la fin du programme.

A person is shown in profile, focused on repairing a bicycle. The image is overlaid with a solid blue color. A large, white, stylized graphic resembling a question mark or a large '8' is positioned on the left side. The graphic has a circular base and a long, curved stem that ends in a sharp arrowhead pointing towards the right. The French text 'réparer et réemployer' is written in a white, cursive font, following the curve of the graphic's stem.

réparer et réemployer



AXE 5

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

Action 5.1

Développer des ateliers de réparation sur le territoire

Action 5.2

Promouvoir l'économie de la fonctionnalité

Action 5.3

Promouvoir le réseau Répar'acteur Occitanie

Action 5.4

Construire un projet de réemploi pérenne sur le territoire

Action 5.1

DÉVELOPPER DES ATELIERS DE RÉPARATION SUR LE TERRITOIRE

Pour impulser cette dynamique d'une « **autre consommation** », la CCV s'engage à mener sur le site de la déchetterie de Carbonne des ateliers de réparation d'objets en tous genres (essentiellement des vélos, ameublements et électroménagers) ainsi que des ateliers d'art avec des matériaux et autres objets récupérés dans les bennes, dans une dynamique de surcyclage.

DANS QUEL BUT ?

PROPOSER, DANS UN OBJECTIF PÉDAGOGIQUE, DES RÉPARATIONS D'OBJETS DU QUOTIDIEN À MOINDRE FRAIS.

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS.

CHANGER L'IMAGE DU DÉCHET COMME PRODUIT ULTIME SANS VALEUR.



QUAND ?

DÈS L'ATELIER DE RÉPARATION ÉQUIPÉ ET LES PARTENARIATS ÉTABLIS (FIN 2020) ET FIN DES RESTRICTIONS SANITAIRES.



COMMENT ?

ÉQUIPER L'ATELIER ET TROUVER DES PARTENAIRES DÉSIREUX D'ANIMER CES SÉANCES DE RÉPARATION.

PROPOSER À INTERVALLE RÉGULIER DES ATELIERS EN ORGANISANT UNE ROTATION DES INTERVENANTS ET DES FLUX À RÉPARER.



POUR QUI ?

CITOYENS DE LA CCV.

RÉSULTATS ATTENDUS

Diminution de flux reçus en déchetterie.

Seconde vie pour des objets réparés.

Créer une culture du «réemploi» et de la réparation sur le territoire.

Action 5.2

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

L'économie de la fonctionnalité est basée sur l'usage du bien à la place de la propriété. Cela consiste à privilégier l'échange, la location, et les services. Favoriser ces principes permet d'optimiser l'usage du bien et d'allonger la durée de vie.

DANS QUEL BUT ?

AMÉLIORER L'UTILISATION DES OUTILS ET LES COMPÉTENCES À LES UTILISER.

PROMOUVOIR L'USAGE PLUTÔT QUE LA PROPRIÉTÉ.

MODIFIER LES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION ET LE RAPPORT À LA VALEUR DES BIENS.

RÉDUIRE LA SURCONSOMMATION.



QUAND ?

DÈS LE LANCEMENT DU PROGRAMME ET MISE EN PLACE DU PARTENARIAT.



COMMENT ?

LANCER UN PARTENARIAT AVEC DES SEL LOCAUX.

DÉMARRER UNE CAMPAGNE DE COM' AUTOUR DE LA NOTION D'ÉQUIPEMENT COLLECTIF : "POURQUOI ACHETER UNE PERCEUSE POUR QU'ELLE RESTE INUTILISÉE 99% ? - MON VOISIN EN A UNE!"

ÉTUDE À LA CRÉATION D'UNE INSTRUMENTHÈQUE.



POUR QUI ?

CITOYENS DU VOLVESTRE

RÉSULTATS ATTENDUS

Diminuer l'achat de matériels inutiles.

Promouvoir un mode de consommation alternatif, moins consumériste. Créer du lien sur le territoire.

Action 5.3

PROMOUVOIR LE RÉSEAU RÉPAR'ACTEUR OCCITANIE

Répar'acteur est un réseau impulsé par les régions. Il sert principalement à répertorier l'ensemble des entreprises, acteurs du réemploi et de la réparation afin de fournir un annuaire pratique et interactif. Le site propose également une labellisation pour ces commerces.

DANS QUEL BUT ?

DIMINUER LES TONNAGES EN DÉCHETTERIE EN DÉTOURNANT DU REBUT DES OBJETS RÉPARABLES.

FAIRE QUE LA RÉPARATION DEVIENNE LE PREMIER RÉFLEXE FACE À UN OBJET ABIMÉ.

DÉVELOPPER UNE VÉRITABLE CULTURE DU RÉEMPLOI.



QUAND ?

DÈS 2021.



COMMENT ?

LANCER UNE CAMPAGNE DE COM' SUR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE DÉJÀ LABELLISÉES OU ENGAGÉES.

DÉMARCHER DES COMMERÇANTS POUR LES FAIRE ENTRER DANS LA BOUCLE.



POUR QUI ?

CITOYENS DE LA CCV.
COMMERÇANTS RÉPAR'ACTEURS.

RÉSULTATS ATTENDUS

Diminution des tonnages en déchetterie.

Augmentation des partenariats avec les structures locales du réemploi.

Action 5.4

CONSTRUIRE UN PROJET DE RÉEMPLOI PÉRENNE SUR LE TERRITOIRE

L'activité de réemploi que la CCV souhaite diffuser passe par une première phase d'expérimentation. Pour pérenniser ce mode d'action et de consommation, les acteurs du réemploi du territoire doivent être inclus dans un projet à plus long terme, par la structuration de partenariats, que la CCV soutiendra dans la gestion et la logistique.

DANS QUEL BUT ?

DÉVELOPPER ET PÉRENNISER LA PHILOSOPHIE DU RÉEMPLOI CHEZ L'USAGER.

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES DE RÉEMPLOI DU TERRITOIRE EN ÉTABLISSANT DES PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT.



QUAND ?

À PARTIR DE 2023.



COMMENT ?

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS, LANCER UN APPEL À PROJET POUR LA MISE EN GESTION DE L'ACTIVITÉ DE RÉPARATION/RÉEMPLOI.

METTRE À DISPOSITION DES LOCAUX, DES ÉQUIPEMENTS, ET DES ZONES DÉDIÉES.

COMMUNIQUER.



POUR QUI ?

PARTENAIRES RÉEMPLOI ET ESS.

CITOYENS DE LA CCV.

RÉSULTATS ATTENDUS

Développement et approfondissement de partenariats avec des structures de l'ESS et du réemploi.

Diminution des flux en déchetterie.

renforcer

NON à la publicité et aux journaux d'annonces



ST - P PUB
Réduisons vite nos déchets !

Merci

OUI à l'info des collectivités

AXE 6

RENFORCER LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES ENCOURAGEANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 6.1

ELARGIR LA DIFFUSION DU DISPOSITIF «STOP PUB» ET DES MESSAGES DE PRÉVENTION

Le dispositif « **STOP PUB** » existe depuis 2004 et a déjà largement fait ses preuves en matière de prévention des déchets (-90% de publicité reçue). Les Imprimés Non-Sollicités (INS) représentent 10kg par personne et par an (soit 25kg par foyer) donc un levier de réduction non négligeable.

DANS QUEL BUT ?

FAIRE CONNAÎTRE ET DÉVELOPPER L'UTILISATION DE CE DISPOSITIF SUR LES BOÎTES AUX LETTRES.

DIMINUER LE TONNAGE MOYEN D'INSA SUR LE TERRITOIRE.



QUAND ?

DÉBUT 2021.



COMMENT ?

DISTRIBUTION D'UN KIT DE PRÉVENTION (COMPRENANT UN GUIDE DU TRI, ASTUCES PRÉVENTION ET UN STOP PUB).

FAIRE EN SORTE QUE PLUSIEURS PÔLES PUISSENT EN DISTRIBUER SUR LE TERRITOIRE (LA POSTE, MAIRES, PSAP...)



POUR QUI ?

CITOYENS DE LA CCV.

ENTREPRISES ET SERVICE PARTENAIRES.

DISTRIBUTION ET ANNONCEURS

RÉSULTATS ATTENDUS

Diminution des tonnages d'OMA.



réduire

AXE 7

RÉDUIRE LES DÉCHETS GÉNÉRANT UNE POLLUTION FLUVIALE ET MARITIME

Action 7.1

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Les déchets marins, pour 80%, proviennent des activités à terre, notamment véhiculés par les fleuves qui les charrient jusqu'aux mers et océans. D'ici 2050, il y aura plus de plastiques que de poissons dans l'océan.

DANS QUEL BUT ?

AMÉLIORER LA PROPRETÉ DES BERGES FLUVIALES ET LA QUALITÉ DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES.

DIMINUER LES APPORTS DES COURS D'EAUX DU VOLVESTRE EN POLLUTION MARINE.



QUAND ?

WORLD CLEAN UP DAY



COMMENT ?

ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS TYPES "CLEAN UP DAY" À INTERVALLE RÉGULIER EN PROMOUVANT LA DÉMARCHE AUPRÈS DES COMMUNES POUR LES RENDRE ACTIVES.

RÉFLÉCHIR À DES MOYENS TECHNIQUES POUR DIMINUER LES DÉPÔTS SAUVAGES EN BORD DE RIVIÈRE (PANNEAUX, POUBELLES, AVALOIRS AVEC GRILLES...).

ORGANISER UNE EXPO-PHOTO ITINÉRANTE SUR LA POLLUTION MARINE.



POUR QUI ?

CITOYENS DE LA CCV.
COMMUNES.

RÉSULTATS ATTENDUS

Amélioration de la qualité des cours d'eau du Volvestre.

DÉCHETTERIE CARBONNE

Communauté de Communes du Volvestre

ACCÈS INTERDIT
AU PUBLIC

ZONE DE CIRCULATION RÉSERVÉE
AUX SERVICES DE LA CCV

ZONE 3

ACCÈS INTERDIT
AU PUBLIC

ZONE 1

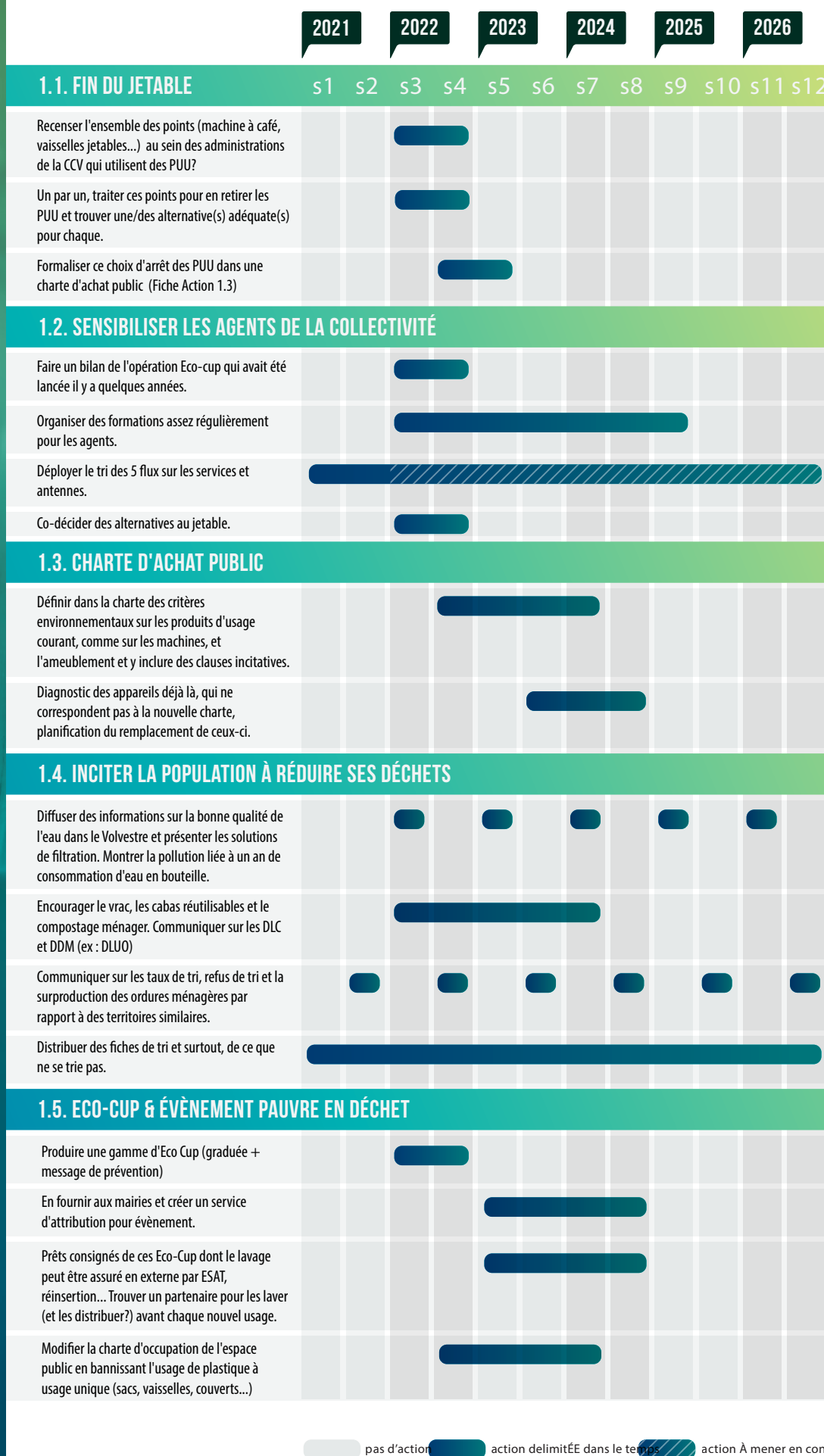
VOUS
ÊTES
ICI

ENTRÉE

RESPECTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR
ET LES CONSIGNES DE TRI

LE CALENDRIER DES ACTIONS DU PLPDMA

AXE 1 : ÉCO EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ



■ pas d'action ■ action délimitée dans le temps ■ action à mener en continu

AXE 2 : SENSIBILISER LES ACTEURS



2021 2022 2023 2024 2025 2026

2.1. ANIMATION SCOLAIRE

s1 s2 s3 s4 s5 s6 s7 s8 s9 s10 s11 s12

- Renforcer les interventions de l'agent du tri dans les établissements, établir un planning.
- Sensibiliser autour de la prévention, du tri du gaspillage et de ne pas jeter ses déchets dans la nature.
- Proposer aux enfants des ateliers ludiques et des jeux pédagogiques.

2.2. STAND DE PRÉVENTION

- Faire intervenir l'ambassadrice du tri sur des événements publics (comme les foires ou les marchés) afin de tenir des stands autour de la prévention et du tri.
- Ateliers autour de recettes anti-gaspi, distribuer des fiches "consigne" de tri qui mentionnent aussi ce qui ne se trie pas ainsi que des fiches sur ce qui se composte ou pas.
- Sensibilisation autour du broyage des végétaux et de la possibilité de l'utiliser en paillage ou en substrat.

2.3. NUMÉRO VERT À APPELER POUR SIGNALER DÉPÔT SAUVAGE

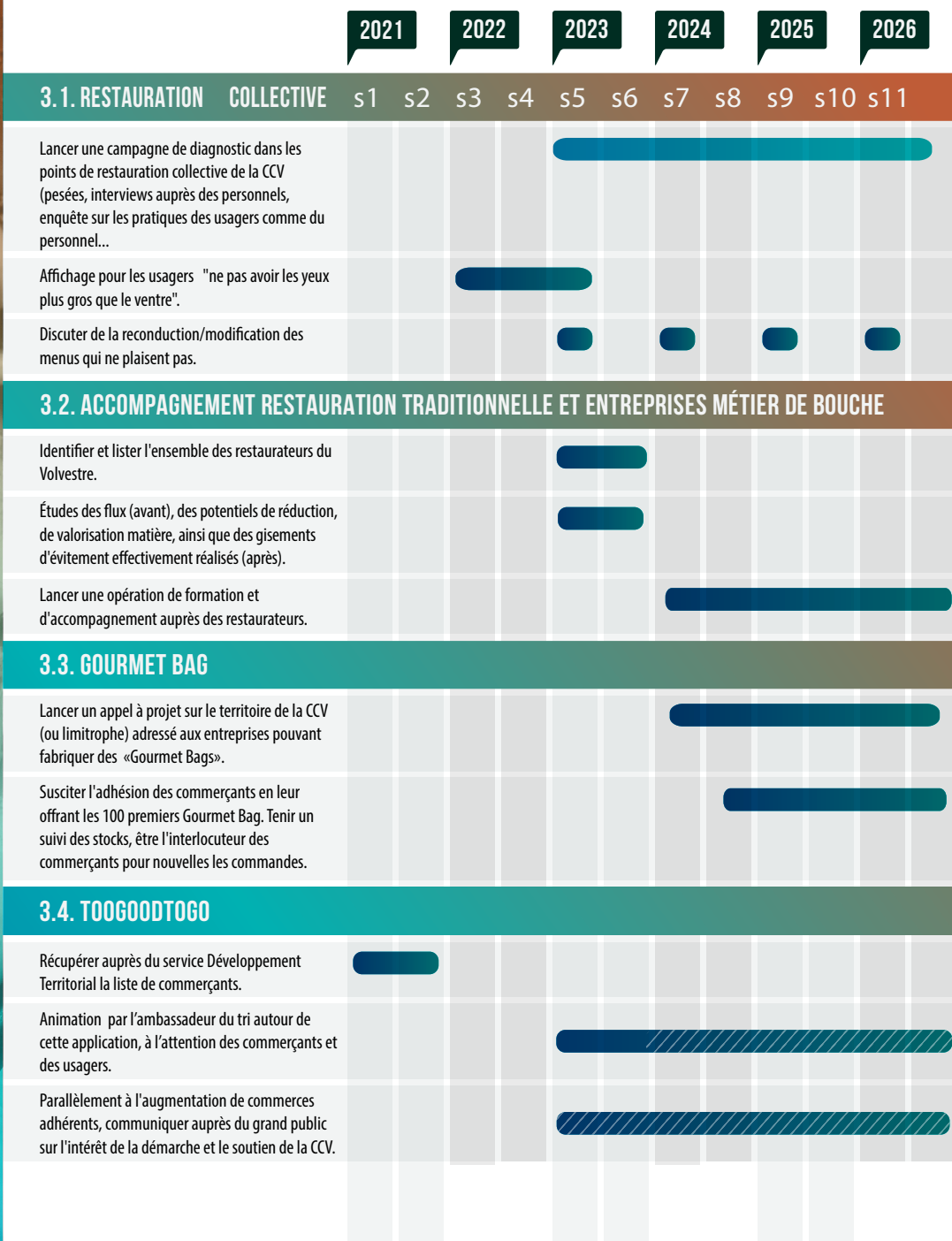
- Mise en place d'un numéro vert afin de signaler ces dépôts.
- Employer 2 personnes tous les 15 jours pour effectuer les nettoyages.
- Si des lieux sont victimes de dépôts sauvages fréquemment, faire cartographier sur la CCV ces sites et installer des pièges photos.
- Formation auprès des policiers autour des atteintes et infractions environnementales.

2.4. IDENTIFICATION DES MARGES DE PROGRESSION DANS LE TRI PRO

- Faire remonter par les agents de collecte les professionnels dont le tri n'est pas optimal.
- Accompagner ces commerçants dans une démarche de tri et de prévention. Les sensibiliser au "cout complet" des déchets.
- Aider financièrement et logistiquement autour de l'achat de presse à carton ou autre solution

pas d'action action delimitée dans le temps action à mener en continu

AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



pas d'action
 action délimitée dans le temps
 action à mener en continu

AXE 4 : DÉTOURNER LES FLUX DE DÉCHETS VERTS

2021

2022

2023

2024

2025

2026

4.1. RÉDUCTION DÉCHETS VERTS

s1 s2 s3 s4 s5 s6 s7 s8 s9 s10 s11

Développer le compostage individuel ainsi que collectif.



Elargir aux lombricomposteurs et assurer des formations qui permettent un bon usage, suivre les usagers sur une année.



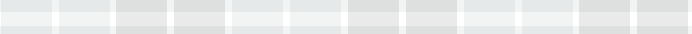
Réaliser un guide de compostage et lombricompostage et le distribuer.



Equipement et organisation logistique du broyage délocalisé.



Communication et programmation des opérations de broyages.



4.2. ÉTUDIER LE GISEMENT DE BIODÉCHETS ET LES MODES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE

Mandater un bureau d'étude pour effectuer ce diagnostic en y incluant un panel de critères économiques et environnementaux.



Réaliser une analyse coût/bénéfice comparée, sur la mise en place de différents outils (collecte localisée, petits méthaniers, composteurs de quartier...) afin de déployer le ou les outil(s) les plus approprié(s).



4.3. ATELIER PHYTO

Expérimenter des alternatives (réciprocateur, brosse métalliques, mulching, biocontrol...) et capitaliser sur retours d'expérience.



Achat d'un broyeur par la CCV qui propose derrière un service de broyage adapté aux besoins des communes et des particuliers.



Accompagner les communes pour valoriser cet engagement par de la com' et l'affichage de panneaux "Commune Zero phyto"



Les particuliers seront eux aussi concernés par l'interdiction des produits phytosanitaires (Janvier 2022). Leur proposer des ateliers de jardinage au naturel, des alternatives aux photos et de la sensibilisation sur les pratiques dangereuses (désherber les fossés, brûler déchets verts...)



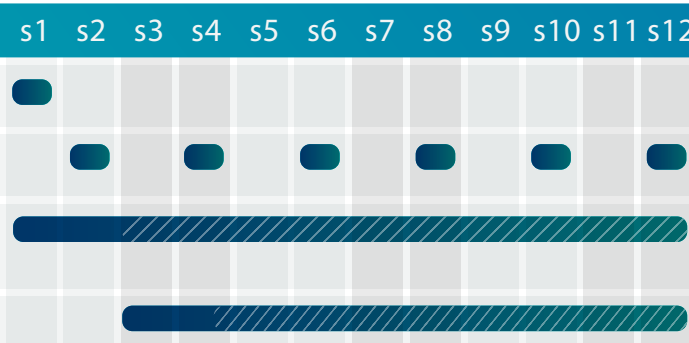
pas d'action action delimitée dans le temps action à mener en continu

AXE 5 : AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

2021 2022 2023 2024 2025 2026

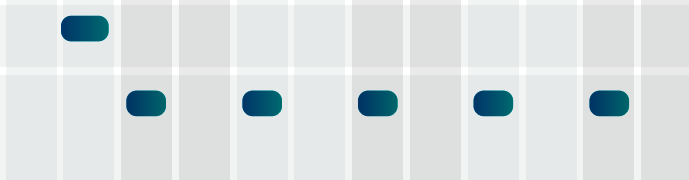
5.1. DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI

- Aménager l'atelier réparation sur le site de la déchèterie de Carbonne.
- Organiser à fréquence régulière des ateliers de réparation ciblée par flux.
- Organiser avec les agents de déchetterie la collecte séparée des appareils (fours / téléviseurs / vélo) récents et en bon état apparent.
- Faire intervenir un collaborateur externe (ESS & associatif) pour faire réparer ces objets.



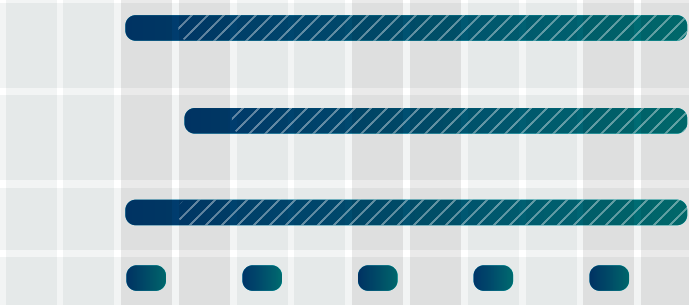
5.2. PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

- Lancer un partenariat avec des SEL locaux pour donner de la visibilité au collectif.
- Lancer une campagne de com' autour de la notion "d'équipement collectif" (pourquoi acheter une perceuse pour fixer un seul truc? mon voisin en a une ? etc.)



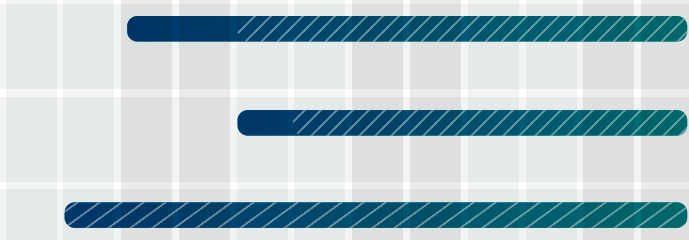
5.3. PROMOUVOIR LE RÉSEAU RÉPARACT'EUR OCCITANE

- Campagne de communication grand public, sur les entreprises locales engagées (focus sur une d'entre elle avec mise en situation)
- Montrer l'intérêt de passer par le réemploi (économique, écologique, économie locale...), polluer moins = payer moins (préparer à la T.I.)
- Démarcher des commerçants pour les faire entrer dans la boucle.
- Organiser de Repair Café à intervalles réguliers sur la CCV.



5.4. CONSTRUIRE UN PROJET DE RÉEMPLOI PÉRENNE SUR LE TERRITOIRE

- Orienter l'organisation de la déchetterie de sorte à faciliter le réemploi et la réparation d'objets, en accord avec les partenaires.
- Développer des partenariats, lancer un appel à projet pour la mise en gestion de l'activité de réparation réemploi.
- Mettre à disposition des locaux, des équipements et des zones dédiées.



pas d'action ● action delimitÉE dans le temps ▨ action À mener en continu



AXE 6 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

2021 2022 2023 2024 2025 2026

6.1. DISPOSITIF STOP PUB

	s1	s2	s3	s4	s5	s6	s7	s8	s9	s10	s11	s12
Sur les promontoires de toutes mairies ou services de la CCV, déployer des "Stop Pub" en libre service.			[Action à mener en continu]									
Faire en sorte que les bâtiment publics, agences immobilières, La Poste, commerces de proximité, etc. puissent en distribuer gratuitement.			[Action à mener en continu]									
Accompagner ces mesures d'un plan de com'.			[Action à mener en continu]									



AXE 7 : RÉDUIRE LA POLLUTION MARINE

2021 2022 2023 2024 2025 2026

7.1. CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES DÉCHETS MARINS

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Inciter les communes de la CCV à iparticiper à des journées citoyennes de nettoyage, fournir un support logistique et de com'munication.	[Action]	[Action]	[Action]	[Action]	[Action]	[Action]
Identifier des points "noirs" à nettoyer (dépôts sauvages, embâcles...)	[Action]	[Action]	[Action]	[Action]	[Action]	[Action]
Communiquer sur l'origine de la pollution marine, provenant des fleuves.	[Action]	[Action]	[Action]	[Action]	[Action]	[Action]
Boîte à idées sur la prévention de ce type de déchets.	[Action à mener en continu]					

pas d'action [Action] action delimitÉE dans le temps [Action à mener en continu]

Volvestre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES